

Département  
du Nord

-----  
Arrondissement  
Dunkerque  
-----

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N°260414AU077NB

Envoyé en préfecture le 15/04/2026  
Reçu en préfecture le 15/04/2026  
Publié le **15 AVR. 2026**  
ID : 059-215903097-20260414-260414AU077NB-AU

**Arrêté portant délégation de fonctions à Monsieur LOUCHAERT Hervé – 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.**

-----  
Le Maire d'Hondschoote,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2026 fixant à six le nombre d'adjoints,  
**VU** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2026 constatant l'élection de  
**Monsieur LOUCHAERT Hervé**, en qualité de 1er Adjoint au Maire,  
**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services, il est  
nécessaire de prévoir une délégation de fonctions à **Monsieur LOUCHAERT Hervé**, 1<sup>ER</sup> Adjoint au Maire.

### **ARRETE**

**Article 1°** - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté N°240407AU054NB du 07 Avril 2026.

**Article 2°** - En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur LOUCHAERT Hervé, Adjoint au Maire**, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : **Cadre de vie, sécurisation et accessibilité.**

A ce titre, il sera notamment en charge des questions relatives :

- **Au cadre de vie :**
  - Propreté urbaine et lutte contre les dépôts sauvages,
  - Relations avec les services techniques et les prestataires sur ces sujets,
  - Suivi des signalements des habitants relatifs à l'environnement quotidien de la commune,
  - Suivi des aménagements des espaces publics.
- **A la sécurisation :**
  - Suivi de la tranquillité publique,
  - Coordination des actions de prévention (bâtiments publics, manifestations et rassemblements),
  - Préparation et suivi des arrêtés relatifs à la sécurité, à la circulation, au stationnement et aux manifestations,
  - Relations avec la gendarmerie, la police municipale, les services de secours (délégué au SDIS) et la préfecture concernant les dossiers de sécurité quotidiens,
  - Coordination avec les services municipaux pour l'installation, l'accueil du public et le bon déroulement des évènements.
- **à l'Accessibilité :**
  - Suivi des dossiers d'accessibilité des ERP situés sur la commune,
  - Préparation, mise à jour et suivi du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics lorsqu'il existe.

**Article 3°** - Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

**Article 4°** - Une délégation de signature est accordée pour l'envoi des flux comptables de la Ville et du CCAS en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur le Maire.

**Article 5°**- Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le Sous Préfet de Dunkerque,
- Au comptable de la collectivité.

Notifié le 14/04/2026  
H. LOUCHAERT

HONDSCHOOTE, LE 14/04/2026  
Le Maire d'Hondschoote  
F. DELATTRE

